

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2012

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MAI 2012

Le trente mai deux mil douze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Laurent BELLEC, Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Delphine MADIC, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Christine OBIN, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARC'H et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIR :

Robert GARNIER à Christine OBIN
Elie OUADEC à Yves LE TORREC jusqu'à son arrivée
Claire PRONONCE à Denis SELLIN
Isabelle GUYVARC'H à Joseph MAHE jusqu'à son arrivée
Alain BROCHARD à Gérard BREUILLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle CAUET.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008.

Signature en date du 4 Octobre 2011 d'un contrat de travaux de remplacement des mains courantes du stade municipal avec la société JARDIN SERVICES de Plabennec pour un montant de 27 250,76 €.

Signature en date du 5 Octobre 2011 après avis favorable de la commission d'appel d'offres d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l' EURL Alain Le SCOUR, architecte de Guimaëc (mandataire) pour la construction des nouveaux services techniques pour un montant de 169 074 € HT.

Signature en date du 13 Octobre 2011 d'un contrat pour travaux de peintures extérieures avec la société C.DÉCO de Moëlan sur Mer pour un montant de 39 000 € HT.

Signature en date du 17 Octobre 2011 d'un contrat pour des travaux de couverture zinguerie étanchéité avec la SARL Le GUENNEC d' Hennebont pour un montant de 16 687,60 € HT.

Signature en date du 17 novembre 2011 d'un contrat avec le bureau d'études GEOLITT pour la poursuite des études nécessaires à la révision du P.L.U de la commune pour un montant de 26 244,85 € HT.

Signature en date du 25 Novembre 2011 d'un contrat de fourniture, installation et mise en œuvre d'équipements scéniques (son et lumière) pour l' Ellipse avec la société AUDIOLITE de Landerneau pour un montant de 57 000 € HT.

Signature dans le cadre de missions d'ingénierie pour la construction d'un nouveau centre technique et la réhabilitation de l'école de Kermoulin le 30 novembre 2011.

- Avec la société VERITAS de Brest pour un montant de 4 800 € HT et 3 465 € HT et 6 220 € HT.
- Avec la société ACS de PLUNERET pour 2 montants de 1 900 € HT.
- Avec la société EXELL Sécurité de Saint Sébastien sur Loire pour un montant de 4 470 € HT.
- Avec la société ARVOR Géotech de Vannes pour un montant de 2 350 € HT.

Signature en date du 5 Mars 2012 après avis favorable de la commission d'appel d'offres des contrats de travaux pour le parking paysager de Lindenfels :

- Avec la société SACER de Plougastel Daoulas pour le lot n°1 voirie et mobilier pour un montant de 336 851,60 € HT ;
- Avec la société TOULGOAT de Gourin pour le lot n° 2 Réseaux pour un montant de 69 046 € HT.
- Avec la société ATLANTIC Paysages d' Auray pour le lot n° 3 Aménagements paysagers pour un montant de 136 082,75 € HT.

Signature en date du 06 Avril 2012 après avis favorable de la commission d'appel d'offres d'un contrat pour la conception et réalisation d'un film vidéo de présentation de la commune de Moëlan sur mer avec la société DMLG Production de Paris pour un montant de 17 130 €.

Signature en date du 23 avril 2012 après avis favorable de la commission d'appel d'offres d'un contrat pour la réalisation d'un schéma directeur des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la société IRH Conseil de Ploemeur pour un montant de 74 086.37 €.

Joseph MAHE s'interroge sur la durée du contrat du PLU.

Denis BERTHELOT précise que la durée du contrat est théorique et que le PLU devrait être arrêté avant la fin du contrat.

Joseph MAHE s'interroge sur le montant du contrat du schéma directeur des réseaux d'eaux usées et pluviales.

Le Maire indique qu'il y a le montant de base et les options.

N° 024-2012 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012.

Denis BERTHELOT indique que les demandes de subventions ont été instruites par les commissions communales compétentes.

Les subventions proposées au vote du Conseil figurent dans le tableau ci-après. Depuis le début de l'exercice budgétaire, 25 355 € ont été mandatés au titre des subventions notamment les subventions pédagogiques des écoles. La ligne budgétaire étant provisionnée à 105 000 €, il reste un solde disponible de 9 595 €.

COMMUNE DE MOELAN SUR MER

PROPOSITION DES SUBVENTIONS 2012

N°	BENEFICIAIRES	PROPOSE EN 2012 (EN €)	ADJOINT
Activités Sociales :			
1	Enfance et Partage	200 €	M.L GRISEL
2	Enfance et famille d'adoption	60 €	M.L GRISEL
3	La Croix d'Or	300 €	M.L GRISEL
4	La Croix Rouge	400 €	M.L GRISEL
5	Secours populaire	800 €	M.L GRISEL
6	Asso. APAJH (IME Quimperlé)	210 €	M.L GRISEL
7	La Croix Bleue	500 €	M.L GRISEL
8	Asso. Espoir Quimperlé	200 €	M.L GRISEL
9	Asso. Rég mutilés de la voix	50 €	M.L GRISEL
10	Alzheimer 29	150 €	M.L GRISEL
11	Parkinson 29	100 €	M.L GRISEL
12	asso. Buehez Nevez	300 €	M.L GRISEL
13	AFTC 29 (Traumatisés crâniens)	80 €	M.L GRISEL
14	Chiens guides d'aveugles Finistère	50 €	M.L GRISEL
15	Paralysés de France	120 €	M.L GRISEL
Total :		3 520 €	
Activités sportives :			
19	USM	2 600 €	J. LE BLOA
20	MCCPA cyclisme	1 400 €	J. LE BLOA
21	Avenir Cycliste Moëlanais	1 600 €	J. LE BLOA
22	Tennis Club Moëlanais	2 000 €	J. LE BLOA
23	Dojo Moëlanais	1 800 €	J. LE BLOA
24	Basket Club	1 500 €	J. LE BLOA
25	Tennis de table (amicale laïque)	1 300 €	J. LE BLOA

26	Twirling Bâton (amicale laïque)	1 500 €	J. LE BLOA
27	Gymnastique Volontaire, Forme	600 €	J. LE BLOA
28	Office Municipal des Sports	2 300 €	J. LE BLOA
29	Club d'utilisation de Moëlan	600 €	J. LE BLOA
30	Association sportive du lycée de Kerneuzec	200 €	J. LE BLOA
31	Association sport collège de Parc Ar C'Hoat	850 €	J. LE BLOA
32	Bannalec Athlétisme (USB)	75 €	J. LE BLOA
33	Pétanque	600 €	J. LE BLOA
34	Amicale des sapeurs pompiers (sub except.)	700 €	J. LE BLOA
35	asso. Éduca-chien (sub expection)	300 €	J. LE BLOA
Total :		19 925 €	
Vie de la commune :			
36	AVF (Accueil Ville de France)	650 €	I. MOIGN
37	Société de chasse	500 €	M. KERGOAT convention
38	Moëlan Accueil	450 €	I. MOIGN
39	FNACA (sub excep.)	300 €	J. LE BLOA
Total :		1 900 €	
Activités culturelles, Patrimoine :			
40	Accordéon / amicale laïque	500 €	I. MOIGN
41	Les Gars de St Philibert (cinéma)	1 800 €	I. MOIGN convention
42	Arabesque (école de danse)	1 500 €	I. MOIGN
43	Amicale laïque (chorale)	600 €	I. MOIGN
44	Musica-Moëlan	10 188 €	I. MOIGN
45	Lez'Arts Moëlanais	1 500 €	I. MOIGN
46	Mémoire et Photos de Chez Nous	650 €	I. MOIGN
47	Diwan (langue bretonne)	1 200 €	I. MOIGN
48	Redadeg	400 €	I. MOIGN
49	Pregomp asambles	300 €	I. MOIGN
50	Bande du Rigolo	1 000 €	I. MOIGN
51	Coëlia	500 €	I. MOIGN
52	Association Failte Kerne, Futur comité de jumelage Irlande	1 000 €	I. MOIGN
53	Comité de jumelage Lindenfels	2 500 €	I. MOIGN convention
54	Si ça vous chante (musique)	300 €	I. MOIGN
55	Festival DOMO	2 500 €	I. MOIGN
56	Bibliothèque sonore	100 €	I. MOIGN demande de projet
Total :		26 538 €	

Collège Parc Ar C'hoat / Lycée de Kerneuzec			
57	Asso. Laïque fournitures scolaires base par élève	5 000 €	M.D LE GUILLOU
58	Foyer socio-éducatif	3 900 €	M.D LE GUILLOU
59	FSE du Lycée de Kerneuzec	285 €	M.D LE GUILLOU
Total :		9 185 €	
Organismes liés à la vie éducative			
60	DDEN	200 €	M.D LE GUILLOU
61	RASED	200 €	M.D LE GUILLOU
Total :		400 €	
Autres établissements Base par élève			
62	CFA bâtiment Quimper	34 € x 3	M.D LE GUILLOU
63	CFA Le Talhouët Hennebont	34 € x 2	M.D LE GUILLOU
64	CMA Ile et Vilaine	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
65	CMA/CFA Indre et Loire	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
66	Coll La Villemarqué	34 € x 10	M.D LE GUILLOU
67	EPLEA Le Gros Chêne Pontivy	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
68	Lycée jean-Baptiste Le Taillandier St Aubin du Cormier	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
69	Lycée prof horticole St Jean Brevelay	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
70	MFR Pleyben	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
71	MFR Guillers	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
72	MFR Questembert	34 € x 1	M.D LE GUILLOU
Total :		782	
Mer et Plaisance :			
73	Club nautique Bélon et club d'animation du Bélon	500 €	G. DULISCOUET convention chal. de l'huître
74	Eau et rivières de Bretagne	200 €	G. DULISCOUET
75	Bretagne vivante	100 €	G. DULISCOUET
76	Rivières et bocages Bélon Merrien	500 €	G. DULISCOUET
Total :		1,300 €	
Démocratie Locale :			
77	Ligue des droits de l'homme	300 €	G. DULISCOUET
		300 €	
78	Amicale des employés communaux	6 200 €	D. BERTHELOT
Total :		6 200 €	
TOTAL GENERAL :		70 050 €	

Concernant les subventions dans le secteur social, Maryvonne BELLIGOUX s'étonne de l'absence de subvention pour l'ADMR et Kerdéro.

Marie-Louise GRISEL indique que :

- concernant Kerdéro, l'association est en restructuration avec un nouveau bureau, suite à une demande de l'hôpital de Quimperlé une médiation sera organisée cet été. L'attribution d'une subvention est différée.
- concernant l'ADMR, l'association est aussi en restructuration et il n'y a pas encore eu de demande officielle de subvention.

Christine OBIN précise qu'elle votera les subventions des activités sociales mais elle souligne le faible montant de celles-ci. Pour les subventions sportives elle regrette l'absence de barème de calcul et le non versement d'une subvention exceptionnelle à une association sportive, elle souhaite également que l'OMS puisse redistribuer des subventions aux associations sportives.

Le Maire précise que :

- s'il n'y a pas de demandes, il n'y a pas d'attribution.
- la redistribution de subvention par une association pose problème.
- la partie la plus importante des subventions 2012 est attribuée ce soir mais qu'il reste des possibilités pour d'autres demandes.

Denis SELLIN se demande si des associations ayant déjà reçues une subvention comme l'association pour le futur comité de jumelage Irlande pourront solliciter une autre demande.

Denis BERTHELOT précise que cette association a déjà reçue 1 000 € et qu'une demande supplémentaire de 1 000 € est soumise au vote de ce soir.

Le Maire souligne la possibilité d'augmenter les crédits sur cette ligne de dépenses.

Joseph MAHE s'interroge sur la demande d'une subvention pour une association sportive à l'occasion de l'anniversaire de cette association.

Joseph LE BLOA indique qu'un courrier a été envoyé à cette association pour obtenir le bilan financier de cette manifestation et que la demande sera étudiée au vu de ces éléments.

Joseph MAHE souhaite également avoir des prévisions sur le festival Domo.

Le Maire indique qu'il s'agit d'un festival (Do – Doëlan, Mo – Moëlan) de musiques actuelles, l'association comprend un grand nombre d'adhérents.

Christine OBIN s'interroge sur l'objet de l'association Buehez Nevez.

Marie-Louise GRISEL précise que c'est une association en faveur de personnes ayant des problèmes psychiatriques. Cette association contribue au nettoyage à l'année des criques du littoral de la commune.

Le groupe Moëlan Nouvel Equipage indique qu'il s'abstiendra lors du vote des subventions car il concerne des questions budgétaires.

Le groupe CDR précise qu'il ne prendra pas part au vote des subventions activités culturelles et patrimoine car absent de la commission.

Après présentation dans les commissions concernées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- par 6 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN) et 23 voix pour ; d'attribuer les subventions concernant les activités sociales, sportives, vie de la commune, collège Parc ar C'hoat/Lycée de Kerneuzec, autres écoles et divers, mer et plaisance, démocratie locale, amicale des employés communaux comme proposés ci-avant.
- par 6 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN) et 19 voix pour ; d'attribuer les subventions concernant les activités culturelles et patrimoine comme proposés ci-avant.

N°025-2012 : ACHATS DE TERRAINS.

Denis BERTHELOT indique que dans le cadre du projet de Saint Philibert, la commune a souhaité acquérir une bande de terrain d'une surface de 84 m² environ de la parcelle AK 97 (division précisée par un document d'arpentage) pour un montant principal de 8 400 € plus une indemnité de 3 000 € plus frais (notaire, acte, bornage...).

Denis BERTHELOT indique que dans le cadre d'une régularisation du tracé de voie communale, la commune souhaite acquérir une bande de terrain des parcelles 178 p2 et 178 p3 pour une surface de 63 m² environ (division précisée par un document d'arpentage) au prix de 20 €/m². Les frais (notaire, acte, bornage...) sont à la charge de la commune.

Joseph MAHE indique que le plan n'était pas dans la note de synthèse.

Le Maire précise que le plan provisoire était dans le dossier du Conseil.

Après avis favorable de la commission finances, urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

par 12 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Christine OBIN (2), Denis SELLIN (2), Gérard BREUILLES (2)) ; d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat et tous les documents se rapportant à celui-ci pour l'achat d'une bande de terrain d'une surface de 84 m² environ de la parcelle AK 97 (division précisée par un document d'arpentage) pour un montant principal de 8 400 € plus une indemnité de 3 000 €, plus frais (notaire, acte de bornage...).

Après avis favorable de la commission finances, urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat et tous les documents se rapportant à celui-ci pour l'achat d'une bande de terrain des parcelles 178 p2 et 178 p3 pour une surface de 63 m² environ (division précisée par un document d'arpentage) au prix de 20 €/m². Les frais (notaire, acte, bornage...) sont à la charge de la commune.

N°026-2012 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Arrivée d'Elie OUADEC à 18 h 45.

Denis BERTHELOT précise que cette modification du tableau des effectifs concerne :

- les créations pour les avancements de grade dans le cadre du GVT,
- un nouveau recrutement,
- les suppressions dans le cadre d'un départ en retraite,
- une réorganisation des services.

Proposition du tableau ci-joint :

Grade	Création	Suppression
Adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe à temps complets au 01/05/2012	4	
Adjoints techniques 1 ^{ère} classe à temps complets au 01/05/2012		4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complets au 01/05/2012	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/05/2012		1
Agent de maîtrise principal à temps complet au 01/05/2012		1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/10/2012		1

Après avis favorables de la commission administration communale, finances, du CTP du 24 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 5 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Sylviane ROBIN) et 24 voix pour ; d'accepter la modification du tableau des effectifs suivant.

Grade	Création	Suppression
Adjointes techniques principaux 2 ^{ème} classe à temps complets au 01/05/2012	4	
Adjointes techniques 1 ^{ère} classe à temps complets au 01/05/2012		4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complets au 01/05/2012	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/05/2012		1
Agent de maîtrise principal à temps complet au 01/05/2012		1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/10/2012		1

N°027-2012 DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Gilbert DULISCOUET présente la modification modificative n°1 ci-après des ports de Merrien et Brigneau :

BUDGET du PORT de MERRIEN		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	020 : Dépenses imprévues	+ 830,41 €
	2313 : Immobilisations en cours constructions (ch 23)	+ 16 000,00 €
	TOTAL	+ 16 830,41 €
Recettes		
	001 : Résultat reporté	16 830,41 €
	TOTAL	16 830,41 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	6152 : Entretien et réparations (ch 11)	- 1 102,00 €
	TOTAL	- 1 102,00 €
Recettes	001 : Résultat reporté	- 1 102,00 €
	TOTAL	- 1 102,00 €
	TOTAL	0

BUDGET du PORT de BRIGNEAU		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	001 : Résultat reporté	7 802,02 €
	020 : Dépenses imprévues	1 094,98 €
	2315 : Immobilisations en cours installations techniques (ch 23)	34 000,00 €
	TOTAL	42 897,00 €
Recettes		
	1068 : Réserves (ch 10)	35 000,00 €
	021 : Virement de la section de fonctionnement	7 000,00 €
	28131 : amortissement des bâtiments (ch 40)	- 17,00 €
	28153 : amortissement installations techniques (ch 40)	+ 914,00 €
	TOTAL	42 897,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	6811 : dotations aux amortissements (ch 42)	897,00 €
	66111 : Intérêts réglés à l'échéance (ch 66)	203,00 €
	022 : dépenses imprévues	184,88 €
	023 : Virement à la section d'investissement	7 000,00 €
	TOTAL	8 284,88 €
Recettes		
	002 : Résultat reporté	8 284,88 €
	TOTAL	8 284,88 €

Il souligne les montants disponibles peu importants pour les investissements futurs.

Après avis favorable de la commission politiques portuaires et littorales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 10 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Christine OBIN (2), Denis SELLIN (2)) d'accepter les décisions modificatives pour les ports de Merrien et Brigneau tels que proposés ci-avant.

Denis BERTHELOT présente la décision modificative n°1 du budget principal ci-après :

BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE		
Dépenses	739 11 71 : Dégrèvement Jeunes agriculteurs (ch 14)	+ 300.00 €
	022 : dépenses imprévues	- 450.00 €
	TOTAL	- 150 00 €
Recettes		
	739 11 71 : Dégrèvement Jeunes agriculteurs (ch 73)	- 150.00 €

Après avis favorable de la commission finance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 9 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Sylviane ROBIN, Christine OBIN (2), Denis SELLIN (2)) d'accepter la décision modificative n°1 pour le budget principal tel que présenté ci-avant.

N°028-2012 : ADMISSION EN NON-VALEUR.

Denis BERTHELOT indique que sur proposition du receveur municipal, le Conseil est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur suivante :

<u>Budget communal</u>			
<u>Référence</u>	<u>Montant</u>	<u>Frais</u>	<u>Nature des titres</u>
R 921-294	32,80 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 11-297	46,00 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 12-300	78,10 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 14-302	48,30 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 13-304	69,00 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 15-307	59,80 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 17-309	62,10 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
R 16-311	64,40 €	-	Cantine, garderie, effacement des titres
<u>TOTAL</u>	460,60 €		

Après avis favorable de la commission finance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'admission en non-valeur tel que présentée ci-avant.

INFORMATION :

Arrivée d'Isabelle GUYVARCH à 18 h 50.

- PROJET DE DECHETERIE.

Le Maire, après une présentation en commissions municipales, commente le projet de déchèterie à Kersalut porté par le Valcor. Cette déchèterie devrait comporter 10 bennes de différents stockages, pas de compostage sur site, le coût prévisionnel est de 640 000 € HT, financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux actuel. La réception des travaux est prévue en décembre 2013, sous réserve des délais de permis de construire.

- PROGRAMMATION CULTURELLE ETE 2012.

Isabelle MOIGN présente l'agenda culturelle de l'été 2012. Elle évoque notamment l'ensemble des animations prévues à Kerfany les 15, 16 et 17 août 2012 et les mardis festifs.

QUESTIONS DIVERSES

Groupe CDR :

- 1. En juillet 2011 au cours de la commission appel d'offre qui a attribué le marché de l'école de Kermoulin pour un montant de 537 000 €, Robert GARNIER a demandé à ce que soit noté ses remarques sur la notation d'un cabinet d'architectes peu en rapport avec les compétences reconnues. A ce jour, nous attendons toujours le compte rendu de cette commission.**
- 2 En juillet 2011, il a été attribué un marché pour l'étude en réaménagement de l'arrière plage de Kerfany.
Avez-vous M. Le Maire, un montant estimatif à nous communiquer.**
- 3 Que devient le Balebus mis en place à grands renforts de communication ?**
 1. Le Maire indique que la commission d'appel d'offre avait accepté l'offre de CAO à l'unanimité au vu des critères de notation qui mettait CAO largement en tête. Il n'a pas de souvenir des remarques de Robert GARNIER qui ne sont pas notifiées au PV de commission. Cependant, si Robert GARNIER souhaite faire des observations par écrit concernant ce dossier, elle seront annexées au PV et expédiées aux participants.
 2. Le Maire précise qu'une réunion d'échange avec les commerçants, le conseil de quartier et les commissions municipales est programmée en juin 2012. Le premier projet sera présenté avec un chiffrage budgétaire. Il précise qu'une association réalise une exposition sur Kerfany et qu'elle apportera un éclairage complémentaire.
 3. Pas posée.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CAUET

Le Maire
Nicolas MORVAN

Les membres du conseil municipal,